

# A partir du 8 juin 2017

## Inscriptions Transports scolaires 2017-2018

### LA FICHE D'INSCRIPTION PAPIER

(en 2 parties) :

#### LA PARTIE SUPERIEURE

A découper et à conserver par l'élève comme titre de transport provisoire en attendant d'avoir reçu la carte définitive, **elle doit être tamponnée par l'établissement**. Tout élève circulant avec un document non tamponné pourra se voir refuser l'accès aux cars scolaires.

L'établissement échangera ce titre de transport provisoire lors de la remise de la carte à l'élève ou au plus tard le **02 octobre 2017**.

#### LA PARTIE INFERIEURE

A remplir et à retourner au Service des Transports, après avoir réglé la participation familiale de **90 €** dans une trésorerie ardéchoise (sauf si exonération).

#### **ATTENTION !**

Les élèves internes doivent cocher la case prévue à cet effet (en haut à droite du coupon).  
Les élèves résidant à moins de 3 km de l'établissement seront pris uniquement dans la limite des places disponibles connues au moment de la rentrée scolaire.

Un supplément de 90€ peut être appliqué si le **Plan de Transport Scolaire** (voir notice) qui définit l'établissement auquel la commune de résidence est rattachée n'est pas respecté.

#### L'INSCRIPTION EN LIGNE :

##### Les avantages :

Paiement de la participation familiale de 90 € en toute sécurité par carte bancaire.

Possibilité de paiement différé au 7 septembre 2017 pour les inscriptions jusqu'au 28 juillet 2017

##### Les modalités :

Les élèves ayant déjà une carte et un compte 'espace client' recevront par mail le 8 juin 2017 leur identifiant et mot de passe nécessaires à leur inscription.

Les nouveaux arrivants cliqueront sur Nouvelle demande, le système leur générera automatiquement un numéro de dossier et ils devront créer un mot de passe.

##### Deux possibilités d'exonération :

Pour les familles ayant une attestation de la CAF ou de la MSA datée entre janvier et juillet 2017 et dont le quotient familial est inférieur ou égal à **600 €**.

A partir du 4<sup>ème</sup> enfant transporté si les familles ont déjà réglé 3 participations familiales pour trois enfants scolarisés en primaire et secondaire.

#### **ATTENTION !**

**Toute inscription reçue après le 31/08/17 à la Direction des Transports, une majoration de 20 € par enfant inscrit sera appliquée (soit 90 € de participation familiale + 20 € de majoration) y compris pour les familles bénéficiant d'une exonération de la participation familiale.**

##### Les autres aides au transport :

###### Aide SNCF :

L'imprimé destiné aux élèves utilisant les services SNCF ou les Cars Auvergne-Rhône-Alpes sera à remplir en plus de la demande d'inscription. Les modalités d'obtention de cette aide forfaitaire sont indiquées sur la notice explicative.

###### Aide VP :

Les imprimés concernant les élèves transportés par leurs parents et qui peuvent bénéficier d'une aide individuelle vous seront adressés mi-octobre 2017.

Les horaires des transports scolaires sont consultables sur le site internet [www.ardeche.fr/déplacements](http://www.ardeche.fr/déplacements)

Tous les documents seront disponibles en téléchargement sur le site [www.ardeche.fr/transports scolaires/inscription](http://www.ardeche.fr/transports_scolaires/inscription) à partir du **8 juin 2017**.

N'hésitez pas à consulter le **FAQ** du site internet ou contacter la Direction des Transports au **09 69 39 07 07** pour toute question complémentaire.